

## DÉCISION N° 09/2025

### Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Var Pour la fourniture et pose de rayonnages dans le cadre de l'aménagement du nouveau local des archives municipales

Le Maire de la Commune de Solliès-Ville,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22 relatif aux délégations du conseil municipal au maire,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n° 34/2020 en date du 31 août 2020 portant délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,

**Vu** la nécessité de solliciter des aides financières pour mener à bien le projet de fourniture et pose de rayonnages dans le cadre de l'aménagement du nouveau local des archives municipales place Jean Aicard,

**Considérant** qu'une demande de subvention peut donc être déposée auprès du Conseil Départemental du Var au titre de l'année 2025,

### DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : De solliciter une subvention de 11 964.00 € auprès du Conseil Départemental du Var pour ce nouveau projet.

**Article 2** : le plan de financement prévisionnel s'établit comme ci-après :

DEPENSES HT		RECETTES	
Fourniture et Pose Devis CLASSOTECH	14 955.00 € HT	Subvention Conseil Départemental (80 %) :	11 964.00 €
		Autofinancement (20 %) :	2 991.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 955.00 € HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>14 955.00 €</b>

**Article 3** : La secrétaire générale et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera adressée à Monsieur le Préfet du Var.

Fait à Solliès-Ville, le 24 avril 2025

Le Maire,  
Nicolas GERARDIN



Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en préfecture du Var le
- la publication le

**29 AVR. 2025**

**29 AVR. 2025**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

